

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD679

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« organisés , »,

les mots :

« organisés. Ces spécifications sont »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.